

<b>GROUP</b>	<b>22</b>	<b>HERBICIDE</b>
--------------	-----------	------------------

# REWARD®

Aquatic Herbicide

Solution

RESTRICTED

For control of weeds in still or slow-moving water of farm dugouts, farm ponds, industrial ponds, farm ditches, lakes, streams and canals, and for weed control in non-crop land (rights-of-way for transportation or utility corridors, airports, wasteland, garbage dumps and industrial parks).

**ACTIVE INGREDIENT:**

Diquat ion .....240 g per litre  
(present as dibromide)

**READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING  
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**



**CAUTION – EYE AND SKIN IRRITANT**

REGISTRATION NO. **26271**  
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

NET CONTENT: **1 L - 5 L**

**Syngenta Canada Inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Telephone: 1-877-964-3682

Label

**WARNING!**  
**\*HARMFUL OR FATAL IF SWALLOWED.**  
**\*CAUSES SUBSTANTIAL EYE INJURY AND SKIN IRRITATION.**  
**PROTECTIVE EYEWEAR AND CLOTHING ARE REQUIRED.**  
**\*DO NOT GET IN EYES, ON SKIN OR ON CLOTHING.**  
**HARMFUL IF INHALED, AVOID INHALING/BREATHING DUST, SPRAYS, ETC.**  
**\*NEVER TRANSFER TO OTHER CONTAINERS.**  
**\* KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND ANIMALS.**  
**FULL DETAILS OF THESE HAZARDS ARE IN LABEL BELOW.**

## NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

## FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**If swallowed**, call a poison control centre or doctor **IMMEDIATELY** for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If in eyes**, **IMMEDIATELY** hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If on skin or clothing**, take off contaminated clothing. Rinse skin **IMMEDIATELY** with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled**, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

## TOXICOLOGICAL INFORMATION

**To be effective, treatment for ingestion of the product must begin IMMEDIATELY. If swallowed**, give adsorbent suspension, for example either activated charcoal (100 g for adults or 2 g/kg body weight for children) or bentonite clay (100 to 150 g for adults or 2 g/kg body weight for children), mixed with a purgative (MgSO<sub>4</sub>, Na<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> or mannitol). Maintain and monitor electrolyte and fluid status daily. Consider haemodialysis or haemoperfusion using charcoal column.

**If in eyes**, treat symptomatically, using antibiotics and steroids as necessary. Symptoms may develop gradually. Severe damage may be caused by apparently trivial contact and healing may be delayed. Medical supervision should continue until complete healing has occurred.

The use of supplemental oxygen is contraindicated. Do not administer supplemental oxygen unless the patient develops severe hypoxemia.

## PRECAUTIONS

### **EXCESSIVE EXPOSURE TO DIQUAT MAY CAUSE A HEALTH HAZARD. FOLLOWING THE DIRECTIONS AND PRECAUTIONS WILL REDUCE EXPOSURE.**

DO NOT get on skin or clothing. DO NOT get in eyes. Wear chemical resistant coveralls over a long-sleeved shirt and long pants, chemical-resistant gloves, protective eyewear, socks, chemical resistant footwear, and a respirator during mixing, loading and application, clean-up and repair. Chemical-resistant headgear must be worn for overhead applications. Most exposure to pesticides is by absorption through skin, especially from concentrated material handled at the time of mixing and loading. Rolling down the sleeve end of the glove will prevent drips of liquid from running down the glove onto your arm.

Users should remove personal protective equipment immediately after handling this product. Wash the outside of the gloves before removing. As soon as possible, wash thoroughly and change into clean clothing.

REMOVE CONTAMINATED CLOTHING IMMEDIATELY. Launder contaminated clothing prior to reuse and separate from household laundry. Discard clothing and other absorbent materials that have been drenched or heavily contaminated with the product's concentrate. Do not reuse them.

Do not eat, drink, handle or use tobacco, or apply cosmetics in areas where there is potential for exposure to this product. Users should wash hands and face before eating, drinking, chewing gum, handling tobacco or using the toilet. Store and wash all protective clothing separately from household laundry.

Do not contaminate food, feed, domestic or irrigation water supplies, lakes, streams and ponds.

DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval of 12 hours.

STORE IN ORIGINAL CONTAINER tightly closed in a safe place away from children.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to other countries in the world and you require information on acceptable residue levels in these countries, please contact Syngenta Canada Inc. at 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

**TOXIC** to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

## STORAGE

Store in original container, tightly closed, in a safe place away from children.

Store above 0 °C. If crystallization occurs because of storage below this, warm to room temperature and agitate gently until reconstituted.

**DISPOSAL**

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean up of spills.

**FOR DISPOSAL OF PLASTIC JUGS:**

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

***IN CASE OF EMERGENCY INVOLVING A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING,  
CALL 1-800-327-8633 (FASTMED)***

REWARD® is a trademark of a Syngenta Group Company.

GROUP	<b>22</b>	HERBICIDE
-------	-----------	-----------

# REWARD®

Aquatic Herbicide

Solution

RESTRICTED

For control of weeds in still or slow-moving water of farm dugouts, farm ponds, industrial ponds, farm ditches, lakes, streams and canals, and for weed control in non-crop land (rights-of-way for transportation or utility corridors, airports, wasteland, garbage dumps and industrial parks).

**ACTIVE INGREDIENT:**

Diquat ion ..... 240 g per litre  
(present as dibromide)

**READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING  
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

WARNING



POISON

**CAUTION – EYE AND SKIN IRRITANT**

REGISTRATION NO. **26271**  
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

**Syngenta Canada Inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Telephone: 1-877-964-3682

Pamphlet

**WARNING!****\*HARMFUL OR FATAL IF SWALLOWED.****\*CAUSES SUBSTANTIAL EYE INJURY AND SKIN IRRITATION.  
PROTECTIVE EYEWEAR AND CLOTHING ARE REQUIRED.****\*DO NOT GET IN EYES, ON SKIN OR ON CLOTHING.****HARMFUL IF INHALED, AVOID INHALING/BREATHING DUST, SPRAYS, ETC.****\*NEVER TRANSFER TO OTHER CONTAINERS.****\* KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND ANIMALS.****FULL DETAILS OF THESE HAZARDS ARE IN LABEL BELOW.****NOTICE TO USER**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

**NATURE OF RESTRICTION:** This product is to be used only in the manner authorized, consult local pesticide regulatory authorities about use permits which may be required.

The restricted uses of REWARD® Aquatic Herbicide may be subject to other legislative requirements such as those under the Fisheries Act.

**RESTRICTED USES**

For the control of water weeds such as Coontail (*Ceratophyllum spp.*), Duckweed (*Lemna spp.*), Canada Water Weed (*Elodea, Anacharis spp.*), Pondweeds (*Potamogeton spp. except Richardson's Pondweed (P.richardsonii)*), Water Milfoil (*Myriophyllum spp.*), Water Soldier (*Stratiotes aloides*), Water Chestnut (*Trapa natans L.*), and Flowering Rush (*Butomus umbellatus*) in still or slow flowing water of farm dugouts, farm ponds, industrial ponds, farm ditches, lakes, streams and canals, apply REWARD® Aquatic Herbicide at 18.3 L/ha (1 ha = 10,000 m<sup>2</sup> or 100 m x 100 m). 2.3 litres of REWARD Aquatic Herbicide will treat a farm dugout 25 m x 50 m. Milfoil may be controlled at 9.2 L/ha in the early stages of growth. For the control of growing weeds in 1.5 m of water or less, use 18.3 L/ha of REWARD Aquatic Herbicide. For the control of growing weeds in more than 1.5 m of water, apply 25-29.2 L/ha of REWARD Aquatic Herbicide.

**Algae: *Cladophora, Spirogyra, and Pithophora spp.*** will be temporarily controlled at the above rates. Repeat treatments may be required for full season control of these species. REWARD Aquatic Herbicide will not control Stonewort, Muskgrass (*Chara spp.*). REWARD Aquatic Herbicide, after suitable dilution with clean water, may be injected below the water surface, sprayed over the water surface or poured directly onto the surface while moving over the surface in a boat, or may be applied from the banks of small bodies of water.

**To inject below the water surface,** a suction type of boat bailer is mounted on the cavitation plate of an outboard motor and the end of the inlet tube inserted into a solution containing 1 part REWARD Aquatic Herbicide diluted with at least 10 parts of clean water. Make lines of travel at regular intervals through the water (3 m or less apart) over the area to be treated until the whole area has received a uniform application.

**For Surface application**, dilute 1 part REWARD Aquatic Herbicide with at least 4 parts clean water and spray over water surface, pour directly onto water surface or apply from the banks of small bodies of water.

**Timing of Application:** Apply only after weeds are visible and in an active stage of growth which is normally sometime in late May through June as growth is dependent on water temperatures. Application should be made to actively growing weeds before they become so thick that they make application difficult. **Application to dense growth of mature weeds will not give satisfactory control.**

Repeat treatments may be required if weed growth reappears. Repeat application of diquat to water bodies is prohibited for two weeks after application in order to protect aquatic organisms. For temporary control of water weeds growing above the surface of the water, such as waterlilies, uniformly spray with REWARD Aquatic Herbicide at 9.2 to 26.7 L in 1700 to 2200 L of water per hectare to thoroughly wet the foliage. Use AGRAL® 90 at 1 L per 1000 L of water.

### LIMITATIONS

In some provinces of Canada permits are required before chemicals such as REWARD Aquatic Herbicide can be added to water. Consult local authorities before applying REWARD Aquatic Herbicide to ascertain whether such a permit is required in your area. Do not use treated water for at least 24 hours after treatment for swimming and animal consumption. For human consumption and irrigation do not use for at least 5 days after treatment. To protect the fish in small lakes, streams and ponds with a dense weed growth, treat not more than 1/4 to 1/3 of the area at one time, otherwise the dying weeds over a large area will cause a serious loss of oxygen which may injure or kill the fish. Do not apply to muddy water and do not agitate water excessively during 1 or 2 days after treatment or the effectiveness of the chemical will be reduced. Use clean water for diluting the chemical.

Do not use wetting agents for water treatment, except as specified. Avoid application or drift onto crops, ornamental plants, lawns, grazing areas or other desirable growth. Do not apply through mist blowers.

It is important to thoroughly wash equipment after spraying - use a detergent or wetting agent (AGRAL 90 at 60 mL per 100 L of water), flush and spray out, then thoroughly rinse with clean water. When possible, the equipment should be filled with clean water and left overnight. Spray out before storing equipment or using for other materials.

### FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**If swallowed**, call a poison control centre or doctor **IMMEDIATELY** for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If in eyes**, **IMMEDIATELY** hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If on skin or clothing**, take off contaminated clothing. Rinse skin **IMMEDIATELY** with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled**, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

## **TOXICOLOGICAL INFORMATION**

**To be effective, treatment for ingestion of the product must begin IMMEDIATELY. If swallowed**, give adsorbent suspension, for example either activated charcoal (100 g for adults or 2 g/kg body weight for children) or bentonite clay (100 to 150 g for adults or 2 g/kg body weight for children), mixed with a purgative (MgSO<sub>4</sub>, Na<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> or mannitol). Maintain and monitor electrolyte and fluid status daily. Consider haemodialysis or haemoperfusion using charcoal column.

**If in eyes**, treat symptomatically, using antibiotics and steroids as necessary. Symptoms may develop gradually. Severe damage may be caused by apparently trivial contact and healing may be delayed. Medical supervision should continue until complete healing has occurred.

The use of supplemental oxygen is contraindicated. Do not administer supplemental oxygen unless the patient develops severe hypoxemia.

## **PRECAUTIONS**

**EXCESSIVE EXPOSURE TO DIQUAT MAY CAUSE A HEALTH HAZARD. FOLLOWING THE DIRECTIONS AND PRECAUTIONS WILL REDUCE EXPOSURE.**

DO NOT get on skin or clothing. DO NOT get in eyes. Wear chemical resistant coveralls over a long-sleeved shirt and long pants, chemical-resistant gloves, protective eyewear, socks, chemical resistant footwear, and a respirator during mixing, loading and application, clean-up and repair. Chemical-resistant headgear must be worn for overhead applications. Most exposure to pesticides is by absorption through skin, especially from concentrated material handled at the time of mixing and loading. Rolling down the sleeve end of the glove will prevent drips of liquid from running down the glove onto your arm.

Users should remove personal protective equipment immediately after handling this product. Wash the outside of the gloves before removing. As soon as possible, wash thoroughly and change into clean clothing. **REMOVE CONTAMINATED CLOTHING IMMEDIATELY.** Launder contaminated clothing prior to reuse and separate from household laundry. Discard clothing and other absorbent materials that have been drenched or heavily contaminated with the product's concentrate. Do not reuse them.

Do not eat, drink, handle or use tobacco, or apply cosmetics in areas where there is potential for exposure to this product. Users should wash hands and face before eating, drinking, chewing gum, handling tobacco or using the toilet. Store and wash all protective clothing separately from household laundry.

Do not contaminate food, feed, domestic or irrigation water supplies, lakes, streams and ponds.

**STORE IN ORIGINAL CONTAINER** tightly closed in a safe place away from children.



DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval of 12 hours.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to other countries in the world and you require information on acceptable residue levels in these countries, please contact Syngenta Canada Inc. at 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## **ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS**

**TOXIC** to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

## **STORAGE**

Store in original container, tightly closed, in a safe place away from children.

Store above 0 °C. If crystallization occurs because of storage below this, warm to room temperature and agitate gently until reconstituted.

## **DISPOSAL**

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean up of spills.

### **FOR DISPOSAL OF PLASTIC JUGS:**

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

***IN CASE OF EMERGENCY INVOLVING A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING,  
CALL 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **PRODUCT INFORMATION**

REWARD Aquatic Herbicide is a non-volatile fast acting herbicide for the control of water weeds and when used as directed, presents no hazard to fish, other aquatic life or animals and humans making use of the treated water within the limitations prescribed. Control of susceptible weeds generally occurs within 1 to 2 weeks.

REWARD Aquatic Herbicide is inactivated upon contact with soil, mud or lake bottoms. Therefore, it has no residual herbicidal effect.

## DIRECTIONS FOR USE

This product may be tank mixed with a fertilizer, a supplement, or with registered pest control products, whose labels also allow tank mixing, provided the entirety of both labels, including Directions For Use, Precautions, Restrictions, Environmental Precautions, and Spray Buffer Zones are followed for each product. In cases where these requirements differ between the tank mix partner labels, the most restrictive label must be followed. Do not tank mix products containing the same active ingredient unless specifically listed on this label.

In some cases, tank mixing pest control products can result in reduced pesticide efficacy or increased host crop injury. The user should contact Syngenta Canada Inc. at 1-877-SYNGENTA (1-877-964-3682) for information before applying any tank mix that is not specifically recommended on this label.

Syngenta Canada Inc. has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) of all potential tank-mixes under all environmental conditions or for all crop varieties. Tank mixes that are not specifically listed on this label should be tested on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the tank mix is suitable for widespread application.

To determine the physical compatibility of this product with other products, use a jar test.

Always read and follow label directions including WALES mixing order.

**Weed Control in Non-Crop Land (rights-of-way for transportation or utility corridors, airports, wasteland, garbage dumps and industrial parks)** - Apply 2.3 to 4.5 litres in a minimum of 225 litres of water per hectare. Use the higher rate and higher water volumes for dense weed growth. Maximum solution strength should not exceed 200 mL REWARD Aquatic Herbicide in 10 litres water. Thoroughly wet all foliage. Avoid spray mist contacting the foliage or green bark of desirable plants.

REWARD Aquatic Herbicide will provide a rapid top-kill of weeds and grasses when applied as a foliar spray. REWARD Aquatic Herbicide may be added to tank mixes of certain soil sterilants where immediate top-kill and long term soil sterilization is required. The combined use with soil sterilants should be based on previous experimental experience, and recommendations on the label of the residual herbicide.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools and parks is minimal. Take into consideration meteorological conditions (e.g. wind speed, wind direction, temperature inversion) and application equipment and sprayer settings used for application.

**Field sprayer application:** DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) medium classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

DO NOT apply by air.

For terrestrial application to rights-of-way, buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g. wind direction, low wind speed) and spray equipment (e.g. coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however,

observe the specified buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

### Buffer Zones

Use of the following spray methods or equipment DO NOT require a buffer zone: hand-help or backpack sprayer and spot treatment.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

Method of Application	Use Site	Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:		
		Aquatic Habitat of Depths:		Terrestrial Habitat
		Less than 1 m	Greater than 1 m	
Field sprayer <sup>1</sup>	Non-cropland (including rights-of-way <sup>2</sup> )	10	5	5

<sup>1</sup> For field sprayer application, buffer zones can be reduced with the use of drift-reducing spray shields. When using a spray boom fitted with a full shield (shroud, curtain) that extends to the crop canopy, the labelled buffer zone can be reduced by 70%. When using a spray boom where individual nozzles are fitted with cone-shaped shields that are no more than 30 cm above the crop canopy, the labelled buffer zone can be reduced by 30%.

<sup>2</sup> For application to rights-of-way, buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required.

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

### RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, REWARD Aquatic Herbicide is a Group 22 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to REWARD Aquatic Herbicide and other Group 22 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

#### To delay herbicide resistance:

Where possible, rotate the use of REWARD Aquatic Herbicide or other Group 22 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.

Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.

Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive

crops or varieties) and other management practices.

Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.

Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.

Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.

For further information or to report suspected resistance, contact company representatives at 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) or at [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca)

AGRAL® and REWARD® are trademarks of a Syngenta Group Company.

GROUPE	<b>22</b>	HERBICIDE
--------	-----------	-----------

**REWARD®**

Herbicide aquatique

Solution

**USAGE RESTREINT**

Pour la suppression des mauvaises herbes dans les eaux stagnantes ou à débit lent des mares artificielles, des étangs ou des fossés de ferme, des lacs, des cours d'eau, des étangs industriel et des canaux et pour la suppression des mauvaises herbes sur les terres non cultivées (emprises – couloirs de transport ou de services publics, aéroports, terres inutilisables, décharges publiques et parcs industriels).

**PRINCIPE ACTIF :**

ions de diquat ..... 240 g par litre  
(présent sous forme de dibromure)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT****POISON****ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX**N° D'HOMOLOGATION : **26271***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***CONTENU NET : 1 L - 5 L****Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

**AVERTISSEMENT!**  
**\*NOCIF OU FATAL SI INGÉRÉ.**  
**\*PROVOQUE DE GRAVES BLESSURES AUX YEUX ET DES IRRITATIONS CUTANÉES.**  
**UNE PROTECTION OCULAIRE ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION SONT REQUIS.**  
**\*ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES VÊTEMENTS. NOCIF SI INHALÉ; ÉVITER D'INHALER/RESPIRER LES POUSSIÈRES, LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION, ETC.**  
**\* NE JAMAIS TRANSFÉRER DANS D'AUTRES CONTENANTS.**  
**\* GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.**  
**TOUS LES DÉTAILS DE CES DANGERS SONT INDIQUÉS SUR L'ÉTIQUETTE CI-DESSOUS.**

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder **IMMÉDIATEMENT** les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Pour être efficace, le traitement en cas d'ingestion du produit doit être administré IMMÉDIATEMENT. En cas d'ingestion**, administrer une suspension adsorbante, par exemple du charbon activé (100 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants) ou de la bentonite (100 à 150 g pour adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants), mélangée à un purgatif (MgSO<sub>4</sub>, Na<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> ou mannitol). Maintenir et surveiller quotidiennement l'équilibre hydrique et électrolytique. Envisager une hémodialyse ou une perfusion sanguine au moyen d'une colonne de charbon.

**En cas de contact avec les yeux**, administrer un traitement symptomatique à l'aide d'antibiotiques et de stéroïdes, au besoin. Les symptômes peuvent apparaître peu à peu. Des dommages graves peuvent être causés par un contact apparemment insignifiant et le rétablissement peut être retardé. La supervision médicale devrait se poursuivre jusqu'à guérison complète.

L'emploi d'oxygène d'appoint est contre-indiqué. Ne pas administrer d'oxygène d'appoint à moins que le patient ne développe une hypoxémie grave.

## MISES EN GARDE

**L'EXPOSITION EXCESSIVE AU DIQUAT PEUT ENTRAÎNER UN RISQUE POUR LA SANTÉ. POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION, RESPECTER LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.**

ÉVITER le contact avec la peau ou les vêtements. NE PAS laisser le produit entrer en contact avec les yeux. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques au-dessus d'un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Un casque protecteur résistant aux produits chimiques doit être porté lors d'une application sur frondaison. L'exposition aux pesticides se fait le plus souvent par absorption cutanée, surtout lors du mélange et du chargement du produit concentré. Pour empêcher les gouttes de liquide de couler le long du gant et sur les bras, rouler l'extrémité du bord du gant.

Les utilisateurs devraient enlever leur équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Jeter les vêtements et les matières absorbantes détrempées ou fortement contaminées par le produit concentré. Ne pas les réutiliser.

Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Les utilisateurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément des vêtements de la maison.

Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

ENTREPOSER DANS LE CONTENANT D'ORIGINE hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Syngenta Canada, Inc., au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

## **ENTREPOSAGE**

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants.

Conserver à plus de 0 °C. Si le produit s'est cristallisé parce qu'il a été entreposé à moins de 0 °C, le ramener à la température ambiante et l'agiter légèrement jusqu'à ce qu'il se reconstitue.

## **ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***



GROUPE	22	HERBICIDE
--------	----	-----------

## REWARD®

Herbicide aquatique

Solution

USAGE RESTREINT

Pour la suppression des mauvaises herbes dans les eaux stagnantes ou à débit lent des mares artificielles, des étangs ou des fossés de ferme, des lacs, des cours d'eau, des étangs industriel et des canaux et pour la suppression des mauvaises herbes sur les terres non cultivées (emprises – couloirs de transport ou de services publics, aéroports, terres inutilisables, décharges publiques et parcs industriels).

### PRINCIPE ACTIF :

Ions de diquat ..... 240 g par litre  
(présent sous forme de dibromure)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

**ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **26271**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

**AVERTISSEMENT!****\*NOCIF OU FATAL SI INGÉRÉ.****\*PROVOQUE DE GRAVES BLESSURES AUX YEUX ET DES IRRITATIONS CUTANÉES.****UNE PROTECTION OCULAIRE ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION SONT REQUIS.****\*ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES VÊTEMENTS. NOCIF SI INHALÉ; ÉVITER D'INHALER/RESPIRER LES POUSSIÈRES, LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION, ETC.****\* NE JAMAIS TRANSFÉRER DANS D'AUTRES CONTENANTS.****\* GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.****TOUS LES DÉTAILS DE CES DANGERS SONT INDIQUÉS SUR L'ÉTIQUETTE CI-DESSOUS.****AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NATURE DE LA RESTRICTION :** Ce produit ne doit être utilisé que de la façon autorisée. Consulter les autorités locales responsables de la réglementation des pesticides pour plus de renseignements sur les permis nécessaires.

Les usages restreints de l'herbicide aquatique REWARD® peuvent être soumis à d'autres exigences législatives comme celles relatives à la Loi sur les pêches.

**USAGES RESTREINTS**

Pour la suppression des mauvaises herbes aquatiques comme la cornifle (*Ceratophyllum spp.*), la lentille d'eau (*Lemna spp.*), l'élodée (*Elodea, Anacharis spp.*), le potamot (*Potamogeton spp. excluant le potamot Richardson (P. richardsonii)*), le myriophylle (*Myriophyllum spp.*), l'aloès d'eau (*Stratiotes aloides*), la châtaigne d'eau (*Trapa natans L.*) et le butome à ombelle (*Butomus umbellatus*) dans les eaux stagnantes ou de faible débit des mares artificielles, des étangs ou des fossés de ferme, des lacs, des cours d'eau, des étangs industriels et des canaux, appliquer REWARD® herbicide aquatique à raison de 18,3 L/ha (1 ha = 10 000 m<sup>2</sup> ou 100 m x 100 m). 2,3 litre de REWARD herbicide aquatique traite un étang artificiel de 25 m x 50 m. Contre le myriophylle, utiliser 9,2 L/ha aux premiers stades de croissance. Pour supprimer les mauvaises herbes qui poussent dans 1,5 m d'eau ou moins, utiliser 18,3 L/ha de REWARD herbicide aquatique. Pour supprimer les mauvaises herbes qui poussent dans plus de 1,5 m d'eau, appliquer 25-29,2 L/ha de REWARD herbicide aquatique.

**Algues :** La dose recommandée ci-dessus supprime temporairement *Cladophora, Spirogyre et Pithophora spp.* D'autres traitements peuvent être nécessaires pour supprimer ces espèces pendant toute une saison. REWARD herbicide aquatique ne supprime pas les algues charophytes (*Chara spp.*). On peut injecter REWARD herbicide aquatique sous l'eau, dilué avec de l'eau propre, le pulvériser ou le verser directement sur l'eau à partir d'une

embarcation en mouvement. On peut aussi l'appliquer depuis le bord de petites étendues d'eau.

**Pour injecter sous la surface de l'eau**, raccorder la conduite de refoulement d'une pompe de cale à la plaque anticavitation du moteur hors-bord et insérer la conduite d'aspiration dans un récipient contenant une solution constituée d'un volume de REWARD herbicide aquatique et au moins dix volumes d'eau propre. Se déplacer en lignes à des intervalles réguliers (écart de 3 m ou moins) sur le plan d'eau à traiter jusqu'à ce que toute la superficie ait été recouverte uniformément.

**Pour appliquer en surface**, diluer un volume de REWARD herbicide aquatique dans au moins 4 volumes d'eau propre. Pulvériser sur l'eau, verser directement sur l'eau ou appliquer directement à partir du bord des petites étendues d'eau.

**Période d'application** : N'appliquer que lorsque les mauvaises herbes sont visibles et en pleine croissance, habituellement à la fin de mai et en juin, car la croissance dépend de la température de l'eau. Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance, avant qu'elles ne soient trop denses ce qui compliquerait l'application. **Lorsque l'application est faite sur des mauvaises herbes mures denses, la suppression ne sera pas satisfaisante.**

De nouveaux traitements peuvent être nécessaires si de nouvelles mauvaises herbes apparaissent. Il est interdit d'effectuer un deuxième traitement au diquat dans des plans d'eau dans les deux semaines suivant un traitement afin de protéger les organismes aquatiques. Pour supprimer temporairement les mauvaises herbes aquatiques à la surface, notamment les nénuphars, pulvériser uniformément REWARD herbicide aquatique à raison de 9,2 à 26,7 L dans 1700 à 2200 L d'eau à l'hectare et bien mouiller le feuillage. Utiliser AGRAL® 90 à raison de 1 L par 1000 L d'eau.

## LIMITES

Dans certaines provinces du Canada, un permis est requis pour appliquer un produit chimique comme REWARD herbicide aquatique dans l'eau. Avant de traiter avec REWARD herbicide aquatique, demander aux autorités locales si un permis est nécessaire dans la région. Attendre au moins 24 heures après le traitement pour se baigner dans de l'eau traitée et laisser les animaux en boire. Attendre au moins 5 jours après le traitement avant d'utiliser l'eau traitée pour la consommation humaine ou pour l'irrigation. Pour protéger les poissons des petits lacs, des cours d'eau, et des étangs où la végétation est dense, ne traiter que le quart ou le tiers de la superficie à la fois. Sinon, la destruction des mauvaises herbes sur une grande superficie causera une importante perte d'oxygène, ce qui peut nuire aux poissons et même les tuer. Ne pas utiliser dans des eaux boueuses et ne pas agiter excessivement l'eau un ou deux jours après le traitement, car cela pourrait réduire l'efficacité du traitement. Utiliser de l'eau propre pour diluer le produit.

Ne pas utiliser d'agent mouillant pour le traitement de l'eau, sauf lorsqu'on l'indique. Éviter d'appliquer ou de laisser dériver sur les cultures, les plantes d'ornement, les pelouses, les pâturages ou toute végétation non visée. Ne pas utiliser de nébulisateurs.

Il importe de laver à fond l'équipement après le traitement. Utiliser un détergent ou un agent mouillant (AGRAL 90 à raison de 60 mL par 100 L d'eau), vidanger et pulvériser. Rincer

ensuite à fond avec de l'eau propre. Quand cela est possible, remplir le réservoir d'eau propre et laisser reposer toute une nuit. Pulvériser pour vider avant d'entreposer ou d'utiliser avec d'autres produits.

## PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder **IMMÉDIATEMENT** les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Pour être efficace, le traitement en cas d'ingestion du produit doit être administré IMMÉDIATEMENT.** **En cas d'ingestion**, administrer une suspension adsorbante, par exemple du charbon activé (100 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants) ou de la bentonite (100 à 150 g pour adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants), mélangée à un purgatif (MgSO<sub>4</sub>, Na<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> ou mannitol). Maintenir et surveiller quotidiennement l'équilibre hydrique et électrolytique. Envisager une hémodialyse ou une perfusion sanguine au moyen d'une colonne de charbon.

**En cas de contact avec les yeux**, administrer un traitement symptomatique à l'aide d'antibiotiques et de stéroïdes, au besoin. Les symptômes peuvent apparaître peu à peu. Des dommages graves peuvent être causés par un contact apparemment insignifiant et le rétablissement peut être retardé. La supervision médicale devrait se poursuivre jusqu'à guérison complète.

L'emploi d'oxygène d'appoint est contre-indiqué. Ne pas administrer d'oxygène d'appoint à moins que le patient ne développe une hypoxémie grave.

## MISES EN GARDE

**L'EXPOSITION EXCESSIVE AU DIQUAT PEUT ENTRAÎNER UN RISQUE POUR LA SANTÉ. POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION, RESPECTER LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.**

ÉVITER le contact avec la peau ou les vêtements. NE PAS laisser le produit entrer en contact avec les yeux. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques au-dessus d'un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Un casque protecteur résistant aux produits chimiques doit être porté lors d'une application sur frondaison. L'exposition aux pesticides se fait le plus souvent par absorption cutanée, surtout lors du mélange et du chargement du produit concentré. Pour empêcher les gouttes de liquide de couler le long du gant et sur les bras, rouler l'extrémité du bord du gant.

Les utilisateurs devraient enlever leur équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. **ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS.** Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Jeter les vêtements et les matières absorbantes détrempées ou fortement contaminées par le produit concentré. Ne pas les réutiliser.

Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Les utilisateurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément des vêtements de la maison.

Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

ENTREPOSER DANS LE CONTENANT D'ORIGINE hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Syngenta Canada, Inc., au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

## ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants.

Conserver à plus de 0 °C. Si le produit s'est cristallisé parce qu'il a été entreposé à moins de 0 °C, le ramener à la température ambiante et l'agiter légèrement jusqu'à ce qu'il se reconstitue.

## ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

REWARD herbicide aquatique est un herbicide non volatil à action rapide qui supprime les mauvaises herbes aquatiques. Lorsqu'utilisé selon le mode d'emploi, il ne présente aucun danger pour les poissons et autres formes de vie aquatique, les animaux ainsi que les humains qui font usage de l'eau traitée conformément aux limites prescrites. Les mauvaises herbes sensibles sont habituellement supprimées au bout d'une à deux semaines.

REWARD herbicide aquatique devient inactif au contact du sol, de la boue ou du fond des lacs. En conséquence, il n'a aucun effet herbicide résiduel.

## MODE D'EMPLOI

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les

étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

**Suppression des mauvaises herbes dans les terres non cultivées (emprises – couloirs de transport ou de services publics, aéroports, terres inutilisables, décharges publiques et parcs industriels) –** Appliquer de 2,3 à 4,5 litres de produit dans au moins 225 litres d'eau à l'hectare. Utiliser la dose la plus élevée et augmenter le volume d'eau si la végétation est dense. La solution ne doit pas excéder 200 mL de REWARD herbicide aquatique dans 10 litres d'eau. Bien mouiller à le feuillage. Éviter de laisser le brouillard de pulvérisation entrer en contact avec le feuillage ou l'écorce verte des végétaux non visés.

REWARD herbicide aquatique assure un défanage rapide des mauvaises herbes et des graminées lorsqu'il est utilisé en pulvérisation foliaire. On peut mélanger REWARD herbicide aquatique à certains stérilisants de sol pour détruire immédiatement les parties aériennes et obtenir une stérilisation prolongée. L'utilisation de ce produit avec des stérilisants doit être fondée sur des essais préalables et sur les recommandations de l'étiquette de l'herbicide résiduel.

N'utiliser le produit que lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des parcs, est minime. Tenir compte des conditions météorologiques (p. ex. vitesse et direction du vent, inversion de température), de l'équipement de pulvérisation et du réglage du pulvérisateur au moment du traitement.

**Application avec pulvérisateur de grandes cultures : NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « petites » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Lorsqu'on pulvérise ce produit dans une emprise, il n'est pas nécessaire de respecter de zones tampons pour protéger les habitats terrestres vulnérables; cependant, il convient d'utiliser les meilleures stratégies de traitement connues et permettant de limiter la pulvérisation hors cible, y compris tenir compte des conditions météorologiques (p. ex. direction des vents, faible vitesse des vents) et recourir à de l'équipement de pulvérisation approprié (p. ex. grosses gouttelettes, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Cependant, les opérateurs antiparasitaires doivent respecter les zones tampons précisées pour protéger les habitats aquatiques vulnérables.

### Zones tampons

L'utilisation des méthodes et de l'équipement suivant NE requiert PAS de zones tampons : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Respecter les zones tampons (voir le tableau ci-dessous) entre le point d'application et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs et les milieux humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Zone	Zones tampons (mètres) requises pour la protection :		
		des habitats aquatiques d'une profondeur :	des habitats aquatiques d'une profondeur :	des habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures <sup>1</sup>	Zones non cultivées (y compris les emprises <sup>2</sup> )	10	5	5

<sup>1</sup>Pour les pulvérisateurs de grandes cultures, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

<sup>2</sup>Lorsqu'on pulvérise ce produit dans une emprise, il n'est pas nécessaire de respecter de zones tampons pour protéger les habitats terrestres vulnérables.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide aquatique REWARD est un herbicide du groupe 22. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide aquatique REWARD et à d'autres herbicides du groupe 22. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont



spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide aquatique REWARD ou les herbicides du même groupe 22 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).